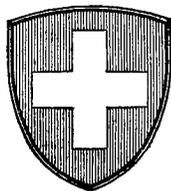


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 2 juin 1936



 Demande déposée: 4 mars 1935, 18 h. — Brevet enregistré: 15 mars 1936.

BREVET PRINCIPAL

HERMANN THORENS SOCIÉTÉ ANONYME, Ste-Croix (Vaud, Suisse).

Briquet pyrophorique à couvercle.

L'objet de la présente invention est un briquet pyrophorique à couvercle. Ce briquet est caractérisé en ce que ce dernier est articulé rotativement, près de sa périphérie, sur l'un des bouts d'un ressort dont l'autre bout est fixé au corps du briquet, ledit ressort tendant constamment à appliquer la partie du bord inférieur du couvercle adjacente à ladite articulation contre le corps du briquet.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de la présente invention.

Les fig. 1 à 3 en sont des élévations, le briquet étant fermé, mi-ouvert et complètement ouvert. La fig. 4 est une vue de dessus du briquet ouvert.

Le briquet représenté comprend un corps 1 et un couvercle 2. Le corps porte le tube 3, contenant la mèche 4, et une molette rotative 5 actionnable à la main et contre laquelle vient appuyer, sous l'action d'un piston à ressort 6, une pierre en ferrocérium 7.

8 est un ressort-lame, dont l'un des bouts entoure le tube, et est fixé sur le corps du

briquet par une vis 9 placée près du tube. A son autre bout, le ressort présente deux oreilles 10 traversées par un axe 11 qui traverse, également, l'extrémité 12 du couvercle 2, près de la périphérie de celui-ci.

Le ressort agit de façon à appliquer le bord inférieur 13 de l'extrémité 12 du couvercle contre le corps du briquet. Lorsque le couvercle est en position fermée, le ressort tendra donc à le maintenir dans cette position, sans qu'un verrou soit nécessaire. Pendant l'ouverture, il appliquera l'angle du bord 13 contre le corps 1 du briquet, comme montré en fig. 2, et lorsque le couvercle sera complètement ouvert (fig. 3), c'est la paroi 14 du couvercle qui sera appliquée contre le corps du briquet.

REVENDEICATION:

Briquet pyrophorique à couvercle, caractérisé en ce que ce dernier est articulé rotativement, près de sa périphérie, sur l'un des bouts d'un ressort dont l'autre bout est fixé au corps du briquet, ledit ressort tendant cons-

tamment à appliquer la partie du bord inférieur du couvercle adjacente à ladite articulation contre le corps du briquet.

SOUS-REVENDEICATIONS:

1 Briquet pyrophorique à couvercle selon la revendication, caractérisé en ce que le ressort susmentionné est un ressort-lame présentant, au premier de ses bouts, deux oreilles traversées par un axe porté par le couvercle.

2 Briquet pyrophorique à couvercle selon la sous-revendication 1, caractérisé en ce que l'autre bout du ressort entoure le tube contenant la mèche du briquet et est fixé au corps du briquet par une vis placée près dudit tube.

HERMANN THORENS SOCIÉTÉ ANONYME.

Mandataire: A. BUGNION, Genève.

Fig. 1

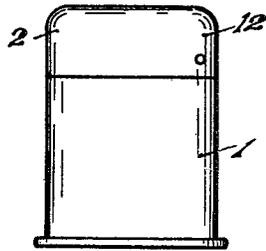


Fig. 2

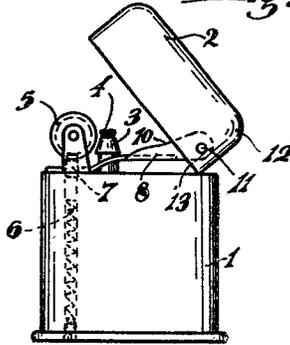


Fig. 3

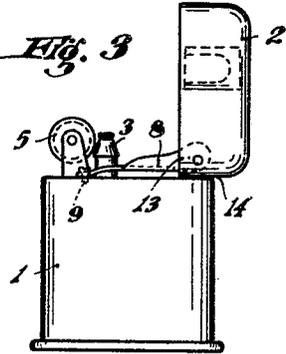


Fig. 4

